

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DE GARRIGUES CAMPAGNE
Séance du Lundi 21 Novembre 2022**



Date de la convocation du comité et affichage :
10 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le lundi vingt et un novembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, sur la Commune de SAUSSINES Salle des Fêtes, et sous la Présidence de Monsieur Jacques GRAU.

Nombre de membres présents : 32

Nombre de membres :

En exercice : 48
Présents : 32
Représentés : 13
Absents : 03
Qui ont pris part au vote : 45

ALIAGA Rémi, ARMAND Jean-Claude, BALAZUN Geniès, BASCOU Éric, BERGER Rose-Marie, BEZIAT Patrick, BOTTRAUD Marie-Anne, CARRERE Christophe, CASTANIÉ Geneviève , CAUSSIL Frédéric, DE MONTGOLFIER Isabelle, DEVRIENDT Denis, DEWINTRE Thierry, DOMENECH Jean-Marie, ESCURET Serge, GACHES Michel, GALABRUN BOULBES Jackie, GARCIA Michel, GRAU Jacques, GRAVEGEAL Jacques, IMBERT Jean-Claude, JEANJEAN Christian, LAGARDE Philippe, LECHEVALIER Stève, LOUCHE Christian, MARTINEZ Antoine, MARY Patrick, MAZOLLIER Élisabeth, NADAL Karine, PECOUL Jean-Michel, QUINET Thomas, RAYMOND Joël.

Nombre de membres représentés : 13

Vote :

Pour	45
Contre	0
Abstention	0

ANTOINE Pierre par MARTINEZ Antoine, COURNET Serge par PECOUL Jean-Michel, DACHEUX Jean-Philippe par GALABRUN BOULBES Jackie, GLEIZES Guy par BASCOU ÉRIC, LAFFORGUE Frédéric par DEWINTRE Thierry, MATHERON Françoise par DE MONTGOLFIER Isabelle, MEISSONNIER Jean-Luc par MAZOLLIER Élisabeth, MOYNIER Arnaud par CARRERE Christophe, PELLET Yvon par IMBERT Jean-Claude, PENSO Éric par RAYMOND Joël, PEYRIÈRE Lionel par QUINET Thomas, REVOL René par GRAU Jacques, ROUVIÈRE ESPOSITO Agnès par BERGER Rose-Marie.

Nombre de membres absents excusés non représentés : 03

BASCOUL Julien, BORS Olivier, MARTINEZ Lionel.

Secrétaire de séance : Isabelle DE MONTGOLFIER

Après l'appel des présents, le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la présente séance

Objet : Délibération N° 2022_11_21_20

Captages Bérange à Saint-Geniès-des-Mourgues et Fontmagne à Castries. Prolongation du poste d'animateur du programme d'action – Demandes d'aides financières, années 2023 et 2024. Autorisation de signature.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la démarche de reconquête de la qualité de l'eau captée par les forages Bérange et Fontmagne, Montpellier Méditerranée Métropole (3M) et le Syndicat Mixte Garrigues Campagne (SMGC) mettent en œuvre conjointement un programme d'action approuvé par le comité syndical le 17 décembre 2014 à l'échelle de l'aire d'alimentation des captages (AAC).

Ce programme prévoit des actions visant la réduction des pressions polluantes liées à l'usage de produits phytosanitaires sur les zones agricoles et non agricoles.

Il est animé depuis le 16 mars 2015 par un agent dont le poste est porté par le SMGC, cofinancé par 3M selon les modalités définies dans une convention de partenariat renouvelée en juillet 2022 et hébergé dans les locaux de 3M. Le

poste est subventionné par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse selon une convention financière courant jusqu'à fin 2022.

Afin de poursuivre et de développer les actions engagées, il est proposé de poursuivre sur une durée de deux années supplémentaires (2023, 2024) ce poste d'animateur, selon les conditions fixées dans la convention financière avec 3M.

Les principales actions qui seront pilotées et mises en œuvre par l'animatrice concernent :

- L'accompagnement des exploitants dans le suivi des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques – MAEC
- L'organisation et l'animation de journées techniques sur l'agriculture biologique et les techniques alternatives
- Le projet expérimental d'économie circulaire de compostage de déchets verts à la ferme
- La réalisation de l'étude hydrogéologique du captage de Fontmagne (nouvellement classé comme prioritaire) pour définir la nouvelle Aire d'Alimentation des Captages
- L'appui aux communes dans leur projet agroécologique
- La veille foncière et l'insertion de clauses environnementales à la vente
- L'appui aux communes dans l'émergence et la réalisation de projets d'aires collectives de remplissage et de rinçage de pulvérisateurs, notamment à Montaud
- L'évaluation du plan d'action initié en 2015 et la mise en œuvre du nouveau plan d'action
- Le pilotage et l'animation générale du projet : bilans de la qualité des eaux brutes, suivi du tableau de bord du plan d'action, comités techniques et de pilotage

Il convient de solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, en 2023 et 2024 au taux maximum de 70%, tel que prévu par le XIe programme de l'Agence de l'Eau.

Le Président propose au Comité Syndical de délibérer pour :

- Approuver le renouvellement du poste d'animateur, ainsi que ses modalités pour 2023 et 2024 ;
- Solliciter les aides financières les plus larges pour le financement du poste d'animateur, notamment auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour 2023 et 2024 ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire, ainsi que toute convention financière à intervenir avec 3M y afférent.

Le Comité Syndical,

L'exposé de Monsieur le Président entendu, ce dernier soumet le projet au vote à l'assemblée qui adopte à l'unanimité (0 abstentions, 0 voix contre) la proposition formulée.

Ainsi fait et délibéré,
les jours, mois et an que dessus.
Signé par les membres présents.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Président

Jacques GRAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte de Garrigues Campagne pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (articles R 421-1 et 421-2 du Code de la justice Administrative).